

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/19/2026

Rabat, le 5 octobre 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 23 septembre 2026, 4 000 actions *Cartier Saada* au cours unitaire de 18 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* déclare détenir 260 687 actions *Cartier Saada*, soit une participation de 4,95% dans le capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* envisage de poursuivre ses ventes sur la valeur *Cartier Saada*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma